

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL COMMUNTAIRE DU 5 JUIN 2014

DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES		
N°	INTITULÉS DES DÉLIBÉRATIONS	RAPPORTEURS
14-59	COMPTE ADMINISTRATIF 2013 : BUBDET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES	J. CHAUVET
14-60	COMPTE DE GESTION 2013 : BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES	P. PRADAYROL
14-61	SAISINE DE LA CCSPL : DELEGATION D'ATTRIBUTION AU PRESIDENT	J.P. CHANSAREL
14-62	TRANSPORTS SCOLAIRES - FIXATION DES TARIFS 2014/2015	J.B. BIEHLER
14-63	POLE CULTUREL DU TEICH : AVENANT N°3 AU MARCHE DE TRAVAUX	J.C. VERGNERES
14-64	PROGRAMME AXE 4 DU FEP : MODIFICATION DE LA REPARTITION FINANCIERE	J.J. EROLES

RAPPORTEUR : Jacques CHAUVET

N°14-59

COMPTE ADMINISTRATIF 2013 BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Mes chers Collègues,

Après présentation de la note qui vous a été adressée avec les documents budgétaires relatifs aux comptes administratifs 2013, j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation le Compte Administratif de la Communauté concernant les différents budgets pour l'exercice 2013.

BUDGET PRINCIPAL

	Résultats cumulés à la clôture de l'exercice 2012		Opérations de l'exercice		Résultat cumulé de l'exercice 2013	Reports		Résultat cumulé 2013 après reports
	Déficits	Excédents	Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes	
Investissement	2 869 459,03		9 050 566,53	8 962 452,82	- 2 957 572,74	4 890 645,47	2 107 456,33	-5 740 761,88
Fonctionnement		7 479 779,94						
dont part affectée à l'investissement 2013		7 243 547,90	30 433 886,51	37 188 353,48	6 990 699,01			6 990 699,01
		4 610 320,91	39 484 453,04	46 150 806,30	4 033 126,27	4 890 645,47	2 107 456,33	1 249 937,13

BUDGET ANNEXE ENVIRONNEMENT

	Résultats cumulés à la clôture de l'exercice 2012		Opérations de l'exercice		Résultat cumulé de l'exercice 2013	Reports		Résultat cumulé 2013 après reports
	Déficits	Excédents	Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes	
Investissement	318 021,71		3 660 555,48	3 132 432,55	-846 144,64	623 447,22	284 342,26	-1 185 249,60
Fonctionnement		3 631 590,70	14 932 238,63	15 736 229,81				
dont part affectée à l'investissement 2013		2 010 219,55			2 425 362,33			2 425 362,33
		3 313 568,99	18 592 794,11	18 868 662,36	1 579 217,69	623 447,22	284 342,26	1 240 112,73

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS

	Résultats cumulés à la clôture de l'exercice 2012		Opérations de l'exercice		Résultat cumulé de l'exercice 2013	Reports		Résultat cumulé 2013 après reports
	Déficits	Excédents	Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes	
Investissement		262 041,79	624 798,21	463 157,48	100 401,06		152 000	252 401,06
Fonctionnement dont part affectée à l'investissement 2013	189 251,28		5 390 694,20	5 938 103,65	358 158,17			358 158,17
		72 790,51	6 015 492,41	6 401 261,13	458 559,23		152 000	610 559,23

BUDGET ANNEXE AERODROME

	Résultats cumulés à la clôture de l'exercice 2012		Opérations de l'exercice		Résultat cumulé de l'exercice 2013	Reports		Résultat cumulé 2013 après reports
	Déficits	Excédents	Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes	
Investissement		391 622,23	450 782,25	177 269,37	118 109,35	68 852,31		49 257,04
Fonctionnement dont part affecté à l'investissement 2013		86 389,42 32 905,15	593 379,35	560 042,05	20 146,97			20 146,97
		478 011,65	1 044 161,40	737 311,42	138 256,32	68 852,31		69 404,01

BUDGET ANNEXE C.F.A.

	Résultats cumulés à la clôture de l'exercice 2012		Opérations de l'exercice		Résultat cumulé de l'exercice 2013	Reports		Résultat cumulé 2013 après reports
	Déficits	Excédents	Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes	
Investissement	7 793,22		144 278,50	73 812,62	-78 259,12	24 326,64	14 386,26	-88 199,50
Fonctionnement dont part affectée à l'investissement 2013		237 041,75 9 124,82	2 396 811,20	2 784 175,60	615 281,33			615 281,33
		229 248,53	2 541 089,70	2 857 988,20	537 022,21	24 326,64	14 386,26	527 081,83

BUDGET ANNEXE EAU

	Résultats cumulés à la clôture de l'exercice 2012		Opérations de l'exercice		Résultat cumulé de l'exercice 2013	Reports		Résultat cumulé 2013 après reports
	Déficits	Excédents	Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes	
Investissement	1 264 692,20		1 716 786,88	2 567 936,16	-413 544,92	307 856,63	167 696,88	-553 702,67
Fonctionnement dont part affectée à l'investissement 2013		1 499 393,26 1 021 888,01	1 111 775,81	2 434 178,53	1 799 907,97			1 799 907,97
		234 701,06	2 828 562,29	5 002 114,69	1 386 365,05	307 856,63	167 696,88	1 246 205,30

BUDGET ANNEXE PEPINIERE D'ENTREPRISES

	Résultats cumulés à la clôture de l'exercice 2012		Opérations de l'exercice		Résultat cumulé de l'exercice 2013	Reports		Résultat cumulé 2013 après reports
	Déficits	Excédents	Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes	
Investissement		1 433,60	2 060,02	1 184,30	557,88			557,88
Fonctionnement dont part affectée à l'investissement 2013		50 792,49	191 406,14	157 820,34	17 206,69			17 206,69
		52 226,09	193 466,16	159 004,64	17 764,57			17 764,57

La Commission Finances Administration Générale et le Bureau ayant émis un avis favorable, je vous propose, Mes chers Collègues, de bien vouloir :

- APPROUVER les résultats du Compte Administratif du Budget Principal de la Communauté pour l'exercice 2013
- APPROUVER les résultats du Compte Administratif des budgets annexes de la Communauté pour l'exercice 2013

ADOpte A L'UNANIMITE
 (Pierre PRADAYROL, Françoise COINEAU, Maurice GRANET,
 Sylviane STOME ne prenant pas part au vote)

COMPTE ADMINISTRATIF 2013

RAPPORT DE PRESENTATION

L'exercice 2013 est marqué par l'apparition des premiers loyers et remboursements des piscines qui ont représenté une charge de l'ordre de 1 M € en fonctionnement.

Malgré cette dépense nouvelle, l'épargne de gestion progresse de 10,792 M € en 2012 à 11,892 M € en 2013 pour l'ensemble des budgets hors budget annexe eau ce qui représente un niveau très élevé grâce à une augmentation des recettes (4,25 %) supérieure à celle des dépenses (3,87 %).

Cette évolution favorable des recettes est en grande part due à la progression de 10 % de la fiscalité du budget principal et également de 10 % des recettes de Bassin Formation dont 33 % pour les produits des services et 26 % pour la taxe d'apprentissage.

Pour les dépenses, les principales évolutions à la hausse concernent les intérêts d'emprunt, le reversement au fonds de péréquation intercommunal et communal, les marchés de services relatifs au transport, tri et traitement des déchets.

La section d'investissement enregistre une forte baisse des dépenses d'équipement de 23,844 M € en 2012 à 11,562 M € en 2013 du fait de l'achèvement des chantiers de constructions scolaires.

Elle est entièrement autofinancée sans recours à l'emprunt compte tenu de l'épargne brute qui s'élève à 10,842 M €

L'intégration dans la dette du remboursement du capital afférent à la construction des piscines porte le capital restant dû à 56,748 M € et la capacité de désendettement à 5,25 ans.

I. BUDGET PRINCIPAL

La section de fonctionnement enregistre un taux important d'évolution des dépenses (6,85%) et des recettes de gestion (6,97%).

La majoration des dépenses représente 1,888 M € dont :

- Piscines : 1,003 M €
- Intérêts d'emprunt : 0,261 M €
- Subvention d'équilibre au budget annexe transport : 0,365 M €
- Reversement FPIC et FNGIR : 0,149 M €

Les charges à caractère général baissent de 0,92 %, les contributions, participations, subventions progressant de 0,93%.

Les frais de personnel augmentent de 2,75%.

L'augmentation des recettes est essentiellement due à une progression de la fiscalité de 10% qui porte son montant à 27,482 M € soit près de 74% du total des recettes qui s'élève à 37,188 M €

Les dotations et participations baissent de 2,29% en raison de la diminution du montant de la DGF.

La section de fonctionnement dégage une épargne brute qui progresse de 7,185 M € en 2012 à 7,720 M € en 2013.

Avec un remboursement de capital d'emprunt de 1,387 M €, l'épargne nette représente 6,333 M €

Le montant des dépenses d'équipement enregistre une forte baisse de 21,568 M € en 2012 à 7,663 M € en 2013 en raison de l'achèvement du programme de constructions scolaires.

Les principales dépenses concernent :

- le pôle culturel du Teich : 2,100 M €
- les piscines : 2,002 M €
- la voirie : 0,993 M €
- le logement social : 0,642 M €
- les pistes cyclables : 0,597 M €
- le haut débit : 0,306 M €
- l'aire de grand passage : 0,144 M €

L'exercice 2013 se solde par un excédent de 6,666 M € avec un excédent de 6,754 M € en fonctionnement et un déficit de 0,088 M € en investissement.

Compte tenu des résultats antérieurs et des reports de dépenses et de recettes, l'exercice 2013 dégage un solde positif de 1,250 M €

II. BUDGET ANNEXE ENVIRONNEMENT

Les résultats de l'exercice 2013 sont en baisse par rapport à 2012 en raison de la diminution du produit de la TEOM de 0,430 M € à la suite du vote d'une baisse de son taux de 11,80% à 11%.

La TEOM à 12,465 M € représente 79,25% du total des recettes de gestion qui s'élèvent à 15,729 M €

Les dotations et participations d'Eco Emballage, de l'ADEME et différents organismes progressent de 15% à 1,316 M €, les produits des services restant stables à 1,589 M €

Au total les recettes enregistrent une baisse de 3,75%, alors que les dépenses progressent de 4,05%.

L'augmentation la plus forte concerne les marchés de transport, tri et traitement des déchets dont les montants sont portés de 5,167 M € à 5,447 M €

Les frais de personnel évoluent de 3,66%, tandis que les charges à caractère général baissent de 1,68%.

La section de fonctionnement dégage une épargne brute de 1,677 M €

Avec un remboursement de capital d'emprunt de 0,765 M €, l'épargne nette représente 0,912 M €

Les excédents antérieurs ont permis de financer sans emprunt les dépenses d'équipement qui ont presque doublé de 1,466 M € à 2,889 M €

L'exercice 2013 se solde par un excédent de 0,276 M € avec un excédent de 0,804 M € en fonctionnement et un déficit de 0,528 M € en investissement.

Compte tenu des résultats antérieurs et des reports de recettes et de dépenses, l'exercice 2013 dégage un solde positif de 1,240 M €

III. BUDGET ANNEXE TRANSPORT

La section de fonctionnement enregistre une baisse des dépenses de gestion de 11,41% à 4,936 M € par suite de l'abandon des transports scolaires assurés pour le compte du département à destination des établissements scolaires du territoire de la COBAS ce qui représente une diminution de 0,752 M €

D'autres postes de dépenses, personnel, charges à caractère général, intérêts d'emprunt diminuent également.

La seule augmentation concerne le transport urbain qui progresse de 0,190 M €

Les recettes quant à elles sont en hausse de 9,90% à 5,875 M € avec une augmentation de 5,10% du versement transport à 1,566 M €

Les autres augmentations résultent en dotations et participations d'un report de subvention du département de 2012 et pour la subvention d'équilibre du budget principal du besoin de financer l'acquisition d'un bus en cours à la clôture de l'exercice mais non finalisée ce qui ne permettait pas de reporter les crédits inscrits à cet effet en investissements 2013.

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 0,515 M € dont 0,430 M € pour l'acquisition d'un bus et 0,082 M € pour équiper les bus d'un système d'information voyageurs

L'exercice 2013 se solde par un excédent de 0,386 M € avec un excédent de 0,547 M € en fonctionnement et un déficit de 0,161 M € en investissement.

Compte tenu des résultats antérieurs et des reports de recettes et de dépenses, l'exercice 2013 dégage un solde positif de 0,610 M €

IV. BUDGET ANNEXE CFA

Le budget annexe CFA enregistre une progression des recettes de gestion de 10,25% très supérieure à celle des dépenses de 3,93%.

L'évolution la plus importante concerne les produits de service en hausse de 33% à 0,605 M € du fait du développement de la formation continue.

La taxe d'apprentissage est majorée de 26,43% à 0,346 M €

La subvention d'équilibre du budget principal reste inchangée à 0,600 M € pour un total de recettes de 2,774 M €

En dépenses, les charges à caractère général augmentent de 30% à 0,539 M € en raison du déploiement du projet d'apprentissage en parcours individualisé et de nouvelles filières du CFA comme le CAP poissonnier. Les frais de personnel sont contenus à 1,784 M € soit + 0,54% pour un total de dépenses de 2,343 M €

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 0,086 M €

L'exercice 2013 se solde par un excédent de 0,317 M € avec un excédent de fonctionnement de 0,387 M € et un déficit d'investissement de 0,070 M €

Compte tenu des résultats antérieurs et des reports de recettes et de dépenses, l'exercice 2013 dégage un solde positif de 0,527 M €

V. BUDGET ANNEXE AERODROME

En section de fonctionnement les recettes de gestion restent stables à 0,560 M €, l'encaissement de pénalités sur la construction du bâtiment d'accueil permettant de réduire la subvention d'équilibre du budget principal de 0,450 M € à 0,440 M €

En dépenses les charges à caractère général représentent 0,097 M €, les frais de personnel en baisse de 0,90%, 0,332 M € et les intérêts d'emprunt 0,023 M € pour un total de dépenses de gestion de 0,453 M €

La section d'investissement enregistre en dépenses d'équipement 0,407 M € pour l'achèvement de la construction du bâtiment d'accueil et de la vigie.

L'exercice 2013 se solde par un déficit de 0,307 M € dont 0,033 M € en fonctionnement et 0,274 M € en investissement.

Compte tenu des résultats antérieurs et des reports de dépenses, l'exercice 2013 dégage un solde positif de 0,069 M €

VI. BUDGET ANNEXE PEPINIERE

En dépenses, la plus forte augmentation concerne les charges à caractère général du fait de la réparation d'un dégât des eaux et de l'évolution des charges d'électricité.

Le total des dépenses de gestion s'élève à 0,191 M € pour un total de recettes de 0,158 M €

Celles-ci diminuent de 26% du fait d'un taux d'occupation en baisse et de la réduction de la subvention d'équilibre du budget principal de 0,145 à 0,122 M €

L'exercice 2013 se solde par un déficit de 34 461,52 € dont 33.585,80 € en fonctionnement et 875,72 € en investissement.

Compte tenu des résultats antérieurs, l'exercice 2013 dégage un solde positif 17 764,57 €

VII. BUDGET ANNEXE EAU

Les recettes de gestion à 2,402 M € progressent de 8,70%, tandis que les dépenses à 0,210 M € diminuent de 1,56% en raison de la baisse des intérêts d'emprunt

La section de fonctionnement dégage une épargne brute de 2,191 M €

Avec un remboursement de capital d'emprunt de 0,561 M €, l'épargne nette représente 1,630 M €, ce qui a permis de financer sans emprunt les dépenses d'équipement dont le montant s'est élevé à 0,803 M €

L'exercice 2013 se solde par un excédent de 2,173 M € dont 1,322 M € en fonctionnement et 0,851 M € en investissement.

Compte tenu des résultats antérieurs et des reports de dépenses et de recettes, l'exercice 2013 dégage un solde positif de 1,246 M €

VIII. BUDGET CONSOLIDE

Hors budget annexe eau, l'exercice 2013 se solde par :

- un excédent de fonctionnement de 8 426 308,90 €
- un déficit d'investissement de 1 122 731,87 €

Après reprise des résultats antérieurs, 2 000 545,60 € d'excédent de fonctionnement et 2 540 176,34 € de déficit d'investissement, le résultat de clôture s'établit comme suit :

- excédent de fonctionnement : 10 426 854,50 €
- déficit d'investissement : 3 662 908,21 €

Compte tenu des reports de 5 607 271,64 € en dépenses et 2 558 184,85 € en recettes, l'exercice 2013 dégage un solde disponible de 3 714 859,50 € en section de fonctionnement.

RAPPORTEUR : Pierre PRADAYROL

N°14-60

COMPTE DE GESTION 2013 : BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Mes chers Collègues,

Après vérification des budgets primitifs, supplémentaires et décisions modificatives de l'exercice 2013, il est proposé au Conseil de déclarer que les comptes de gestion 2013 établis par Monsieur le Trésorier Principal, visés et certifiés conformes par l'Ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part et d'arrêter les comptes de gestion 2013 aux montants suivants :

BUDGET PRINCIPAL

	Résultats cumulés à la clôture de l'exercice 2012		Opérations de l'exercice		Résultat cumulé de l'exercice 2013
	Déficits	Excédents	Dépenses	Recettes	
Investissement	2 869 459,03		9 050 566,53	8 962 452,82	-2 957 572,74
Fonctionnement dont part affectée à l'investissement 2013		7 479 779,04 7 243 547,90	30 433 886,51	37 188 353,48	6 990 699,01

BUDGET ANNEXE ENVIRONNEMENT

	Résultats cumulés à la clôture de l'exercice 2012		Opérations de l'exercice		Résultat cumulé de l'exercice 2013
	Déficits	Excédents	Dépenses	Recettes	
Investissement	318 021,71		3 660 555,48	3 132 432,55	-846 144,64
Fonctionnement dont part affectée à l'investissement 2013		3 631 590,70 2 010 219,55	14 932 238,63	15 736 229,81	2 425 362,33

BUDGET ANNEXE TRANSPORT

	Résultats cumulés à la clôture de l'exercice 2012		Opérations de l'exercice		Résultat cumulé de l'exercice 2013
	Déficits	Excédents	Dépenses	Recettes	
Investissement		262 041,79	624 798,21	463 157,48	100 401,06
Fonctionnement dont part affectée à l'investissement 2013	189 251,28		5 390 694,20	5 938 103,65	358 158,17

BUDGET ANNEXE AERODROME

	Résultats cumulés à la clôture de l'exercice 2012		Opérations de l'exercice		Résultat cumulé de l'exercice 2013
	Déficits	Excédents	Dépenses	Recettes	
Investissement		391 622,23	450 782,25	177 269,37	118 109,35
Fonctionnement		86 389,42	593 379,35	560 042,05	20 146,97
Dont part affectée à l'investissement 2013		32 905,15			

BUDGET ANNEXE CFA

	Résultats cumulés à la clôture de l'exercice 2012		Opérations de l'exercice		Résultat cumulé de l'exercice 2013
	Déficits	Excédents	Dépenses	Recettes	
Investissement	7 793,22		144 278,50	73 812,60	-78 259,12
Fonctionnement		237 041,75	2 396 811,20	2 784 175,60	615 281,33
dont part affectée à l'investissement 2013		9 124,82			

BUDGET ANNEXE EAU

	Résultats cumulés à la clôture de l'exercice 2012		Opérations de l'exercice		Résultat cumulé de l'exercice 2013
	Déficits	Excédents	Dépenses	Recettes	
Investissement	1 264 692,20		1 716 786,88	2 567 936,16	-413 542,92
Fonctionnement		1 499 393,26	1 111 775,81	2 434 178,53	1 799 907,97
dont part affectée à l'investissement 2013		1 021 888,01			

BUDGET ANNEXE PEPINIERE D'ENTREPRISES

	Résultats cumulés à la clôture de l'exercice 2012		Opérations de l'exercice		Résultat cumulé de l'exercice 2013
	Déficits	Excédents	Dépenses	Recettes	
Investissement		1 433,60	2 060,02	1 184,30	557,88
Fonctionnement		50 792,49	191 406,14	157 820,34	17 206,69
dont part affectée à l'investissement 2013					

La Commission Finances Administration Générale et le Bureau ayant émis un avis favorable, je vous propose, Mes chers Collègues, de bien vouloir :

- APPROUVER les résultats du Compte de Gestion du Trésorier de la COBAS pour l'exercice 2013.

ADOpte A L'UNANIMITE

RAPPORTEUR : J.P. CHANSAREL

N°14-61

SAISINE DE LA CCSPL : DELEGATION D'ATTRIBUTION AU PRESIDENT

Mes Chers Collègues,

Conformément à l'article L 1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, les assemblées délibérantes doivent, avant de se prononcer sur le principe de toute délégation de service public, recueillir l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux prévue à l'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cette commission doit donc être saisie par voie de délibération, dans la mesure où il s'agit d'une compétence relevant de l'assemblée délibérante sauf à ce que l'exécutif ait été habilité à saisir ladite commission, l'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales disposant que "Dans les conditions qu'ils fixent, l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant peuvent charger, par délégation, l'organe exécutif de saisir pour avis la commission des projets précités".

Dès lors, en vue de simplifier les délais de l'action publique, il est proposé de déléguer cette compétence propre au Conseil Communautaire, liée à la saisine de la CCSPL, au bénéfice du Président de la Communauté.

Cette délégation de la saisine s'appliquera à tous les domaines de compétences de la Commission Consultative des Services Publics Locaux tels que définies par l'Article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- ACCEPTER la délégation du pouvoir de saisine de la Commission Consultative des Services Publics Locaux relevant du Conseil Communautaire au bénéfice du Président, en application de l'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, et ce pendant la durée de son mandat, dans tous les domaines de compétences de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, conformément à l'article précité.

ADOpte A L'UNANIMITE

RAPPORTEUR : J.B. BIEHLER

N°14-62

TRANSPORTS SCOLAIRES - FIXATION DES TARIFS 2014/2015

Mes Chers Collègues,

Comme chaque année, il convient de délibérer sur les tarifs de transport scolaire qui seront appliqués lors de la prochaine rentrée scolaire 2014/2015.

Lors de la passation du marché des transports scolaires en 2012, un prix journalier par circuit a été établi et chaque année il convient de le réactualiser. Pour mémoire ce marché comprend 26 lots soit 26 circuits soit 26 tarifs différents.

Ces tarifs en application du CCAP du marché sont indexés par rapport à une formule d'actualisation des prix du marché qui correspond à une augmentation de 1,024% au 1^{er} Septembre 2013. Cette formule mathématique est composée de moyennes indiciaires de l'INSEE telles que l'indice des prix à la consommation, l'indice des salaires, des revenus et charges et l'indice des prix de l'offre intérieure des produits industriels.

Ce pourcentage d'actualisation est à répercuter sur les tarifs conformément au détail figurant sur le tableau joint en annexe pour la prochaine rentrée scolaire 2014/2015.

En cas d'inscription en cours d'année le tarif appliqué sera établi en fonction de la période restant à faire (cf le tableau des tarifs joint en annexe). Tout mois commencé devra être réglé.

La délivrance des duplicatas des cartes scolaires ou d'une nouvelle carte à la demande de l'utilisateur suite à une modification de circuit ou de changement d'adresse est fixée à 5€.

Le remboursement des abonnements scolaires sera assuré uniquement pour cause de :

- déménagement
- radiation d'un établissement scolaire avec présentation de l'abonnement en cours et d'un justificatif
- changement de régime scolaire (demi-pensionnaire ou interne)
- basculement vers les transports urbains de la COBAS
- stage d'une durée minimale cumulée de deux mois

Celui-ci prendra effet à réception du dossier complet sur justificatifs.

Il sera établi en fonction du tableau des forfaits de remboursement joint en annexe.


Après avis favorable de la Commission Transports et Déplacements, je vous propose, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- ↳ **ADOPTER** la fixation des tarifs de transports scolaires conformément au détail figurant sur le tableau en annexe ;
- ↳ **VALIDER** le tableau des forfaits de remboursement figurant en annexe;
- ↳ **AUTORISER** le Président à décider de leur application à compter de la rentrée scolaire 2014/2015.


ADOPTE A L'UNANIMITE

TARIFS 2013/2014 (anciens tarifs)

TARIFS 2014/2015 (nouveaux tarifs)

 Bassin d'Arcachon Sud <small>Communauté d'Agglomération</small>	UNE PERIODE <i>Sept 2013 à janvier 2014</i> ou <i>février à juin 2014</i>	ANNEE SCOLAIRE	Fin de période <i>½ PERIODE</i> <i>-1^{er} décembre 2013</i> <i>-1^{er} mai 2014</i>	UNE PERIODE <i>Sept 2014 à janvier 2015</i> ou <i>février à juin 2015</i> <i>(uniquement pour inscription en cours d'année)</i>	ANNEE SCOLAIRE	Fin de période <i>½ PERIODE</i> <i>-1^{er} décembre 2014</i> <i>-1^{er} mai 2015</i>
COBAS ➤ (Arcachon – La Teste de Buch Gujan Mestras – Le Teich) ➤ Tarification Famille COBAS (à partir de 3 enfants transportés en transport scolaire COBAS)	47€ 32€	80€ 52.50€	23€	48€ 33€	81€ 53.50€	24€

Forfaits Remboursement COBAS 2014-2015

 Bassin d'Arcachon Sud <small>Communauté d'Agglomération</small>	Résiliation avant le 30 octobre 2014	Résiliation entre le 03 novembre 2014 et le 30 Avril 2015	Résiliation Après le 30 Avril 2015
➤ année 81€ ➤ Tarif famille année 53.50€	71€ 43.50€	35.50€ 22.50€	0€ 0€

RAPPORTEUR : J.C. VERGNERES

N°14-63

**POLE CULTUREL DU TEICH
AVENANT N° 3 AU MARCHE DE TRAVAUX**

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de la construction du pôle culturel du Teich, un marché de travaux pour le lot n° 8 Electricité courants forts et courants faibles a été passé avec la Société ADEN ENERGIE pour un montant de 118 935,59 €HT.

Ce marché a fait l'objet de deux avenants, le premier d'un montant de 6 015,36 €HT et le second d'un montant de 4 430,70 €HT, portant le montant initial à la somme de 129 381,65 €HT.

Dans le cadre de ces travaux, il a été nécessaire de modifier les commandes d'éclairage de la salle de spectacle pour un montant de 3 160,00 €HT.

Le montant du marché après avenant n° 3 s'élève à 132 541,65 €HT.

L'augmentation du marché supérieure à 5 % a nécessité l'avis de la C.A.O.

Après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres, je vous propose, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- APPROUVER l'avenant n°3 au marché passé avec l'entreprise ADEN ENERGIE
- HABILITER le Président à signer les documents correspondants

ADOpte A L'UNANIMITE

RAPPORTEUR : Jean-Jacques EROLES

N°14-64

PROGRAMME AXE 4 DU FEP : MODIFICATION DE LA REPARTITION FINANCIERE

Mes chers Collègues,

Par délibération en date du 9 décembre 2013, la Communauté de Communes du Val de l'Eyre a approuvé le budget prévisionnel de l'animation du programme AXE 4 du FEP du Pays Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre pour l'année 2014, d'un montant total de 62 326 € TTC. Elle a aussi approuvé la convention de participation financière entre les 3 intercommunalités du Pays, qui fait état d'une participation de la Communauté de Communes du Val de l'Eyre de 3 118 €

Suite au départ de la chargée de mission AXE 4 du FEP et pour assurer la continuité du programme dans l'attente de l'arrivée de la nouvelle chargée de mission, Pauline Faviez, chargée de mission OCM est affectée à mi-temps sur la gestion du programme AXE 4 du FEP, du 19 mai au 30 juin 2014.

Les frais salariaux correspondants, supportés par la Communauté de Communes du Val de l'Eyre, s'élèvent à 2 857,28€.

Aussi apparaît-il nécessaire de mentionner dans l'annexe financière de la convention 40328 relative à l'animation gestion 2014 du Groupe Fonds Européen pour la Pêche Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre, le montant pris en charge par la CDC du Val de l'Eyre en qualité de co-porteur à côté de la COBAS bénéficiaire et mandataire, de manière à autoriser la déduction des frais salariaux directement supportés par la CDC du Val de l'Eyre de sa participation financière au programme Axe 4 du FEP.

Celle-ci doit en conséquence être réduite à 260,72€.

Je vous propose donc, mes chers collègues de bien vouloir :

- APPROUVER l'annexe financière à la convention 40328 du Fonds Européen pour la pêche faisant mention du financement direct par la CDC du Val de l'Eyre d'un montant de 2 857,28€
- APPROUVER la déduction de ce montant de la participation de la CDC du Val de l'Eyre au programme de l'Axe 4 du FEP arrêtée à la somme de 260,72€
- AUTORISER le Président à signer la convention de partenariat à intervenir à cet effet avec la CDC du Val de l'Eyre et à effectuer toutes démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

ADOPTE A L'UNANIMITE